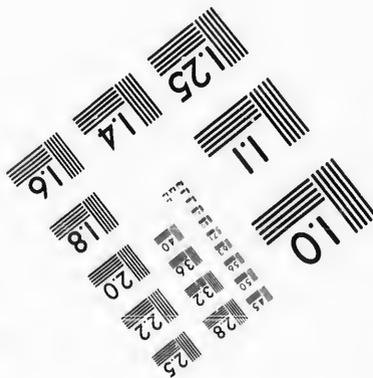
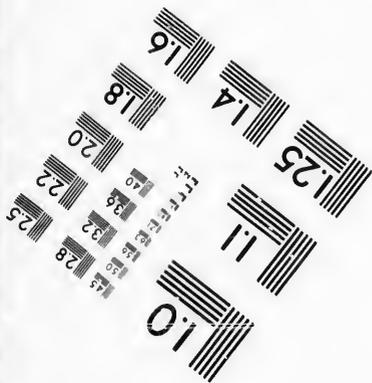
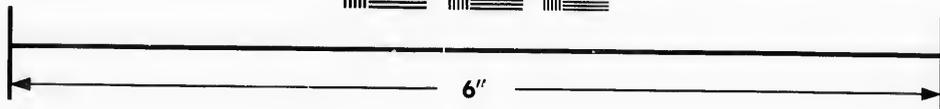
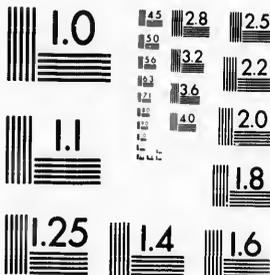


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

15 28  
18 32  
22 25  
20  
18

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

**© 1987**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

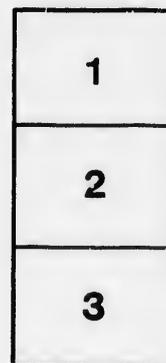
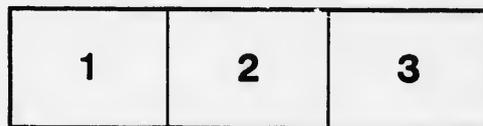
McLennan Library  
McGill University  
Montreal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

McLennan Library  
McGill University  
Montreal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

D<sup>9</sup>

Vendredi  
juge en chef  
P. De Roc  
Dewey fut  
voir assassin  
épouse. L  
l'accusant :  
son épouse  
côté gauche  
tempe. 20  
sur le côté  
la tempe.  
sur le côté  
l'oreille. 4  
nies. 50.  
gorge inflig  
plusieurs b  
infligées au  
ment allég  
avaient été  
qu'elle est  
Montréal.  
le sollicite  
couronne.  
C. Cherric  
Lo juré  
vantes :  
Théoph  
François  
Joseph  
Charles  
Toussa  
Pierre L  
Ambrois  
Eus. C  
Joseph  
Nicolas  
Louis L  
Jean B

# PROCES

## D'ADOLPHUS DEWEY.

---

Vendredi le 16 août, son honneur le juge en chef, M. le juge Pyke et l'honble. P. De Rocheblave siégeant, Adolphus Dewey fut placé à la barre accusé d'avoir assassiné Euphrosine Martineau, son épouse. L'indictment contenait six chefs, l'accusant : 1o. d'avoir causé la mort de son épouse par un coup de hache sur le côté gauche de la tête, au-dessus de la tempe. 2o. Par une semblable blessure sur le côté droit de la tête au-dessus de la tempe. 3o. Par une semblable blessure sur le côté gauche de la tête au-dessus de l'oreille. 4o. Par ces trois blessures réunies. 5o. Par plusieurs blessures à la gorge infligées avec un rasoir, et 6o. par plusieurs blessures sur le derrière du cou, infligées aussi avec un rasoir. L'indictment alléguait que toutes ces blessures avaient été infligées le 24 mars dernier, et qu'elle est morte le 31 du même mois, à Montréal. MM. le procureur général et le solliciteur général occupaient pour la couronne. MM. Walker, C. Mondelet et C. Cherrier, pour le prisonnier.

Lo juré fut composé des personnes suivantes :

Théophile Lécuyer, de St. Jean.  
François Mandeville, de Contrecoeur.  
Joseph Fougère, de Belœil.  
Charles Langnedoc, de Varennes.  
Toussaint Charron, de St. Hilaire.  
Pierre Ménard, de St. Jean.  
Ambroise Renois, de Belœil.  
Eus. Chagnon dit Larose, de Verchères.  
Joseph Leclair, de St. Hilaire.  
Nicolas F. Arnaud, de Chambly.  
Louis Lussier, de Verchères.  
Jean Bte. Racicot, de Longueuil.

*Louis Martineau* est le père de la défunte. Le prisonnier visitait sa famille depuis environ une année, mais le témoin l'avait connu de vue bien auparavant. Le témoin a connu dans le cours de l'été dernier, que le prisonnier faisait la cour à sa fille; c'était avec son consentement; il n'a rien fait pour l'empêcher. Le mariage a eu lieu vers le 8 de janvier. Ils allèrent après cela demeurer chez Bernard Henricks, rue St. Vincent. Le témoin a été souvent les voir, et s'est aperçu que sa fille avait l'air d'avoir du chagrin; mais elle ne lui en a jamais mentionné la cause, et il ne l'a pas demandée, craignant de rendre les choses pires. Ayant été informé par Madame Henricks qu'ils se querrelaient souvent, et la défunte lui ayant aussi dit qu'elle était maltraitée; il fut, avec M. Delorme, oncle de la défunte, trouver Dewey, à qui M. Delorme dit que s'il n'était pas content de sa femme, il la reprendrait chez lui; à quoi Dewey ne fit aucune objection. Elle témoigna beaucoup de répugnance à partir, mais enfin elle y consentit. Le prisonnier ayant témoigné son regret de sa conduite, M. Delorme lui permit de demeurer chez lui avec son épouse; ils y vécurent ensemble pendant quelques semaines. La défunte ayant été maltraitée par le prisonnier pendant que M. Delorme était absent; le témoin la prit chez lui, et le prisonnier vint l'y rejoindre au bout d'un jour ou deux. La défunte lui a souvent dit que lorsqu'il était absent, ou qu'il tournait le dos, le prisonnier était dans l'habitude de la frapper. Le soir avant le jour, où elle fut blessée par Dewey, celui-ci lui proposa d'aller à la messe avec

lui de bonne heure le matin; elle y consentit, et ils partirent ensemble à sept heures et demie. Ils paraissent bien s'accorder. La soirée précédente, le commis du prisonnier apporta à la maison la clef de son magasin, qui était dans la maison de M. Roy. Il était environ huit heures lorsqu'il apprit ce qui était arrivé; c'est son épouse qui lui dit qu'un jeune garçon l'avait informée que Madame Dewey avait été assassinée. Il fut la voir, et la trouva dans un lit chez M. Roy toute couverte de sang, le Dr. Arnoldi l'assistait comme médecin, et Messire Dufresne lui administrait les Saintes Huiles. Il ne lui parla pas avant que la cérémonie de l'Étrême-Onction fut terminée. Elle ne pouvait pas parler alors, son cou étant coupé, mais elle a reconnu ses amis, et possédait parfaitement son bon-sens. Elle demeura chez M. Roy jusqu'à environ dix heures, et fut alors portée chez lui; après que ses blessures eurent été recousues, elle parla avec facilité. Plusieurs médecins l'assistèrent de leurs soins; mais elle mourut le dimanche suivant. Il a en sa possession les hardes qu'elle portait lorsqu'elle reçut les coups.

*Transquestionné par M. Cherrier.*—Il ne s'est jamais aperçu par les explications qu'ils avaient après leurs querelles, que le prisonnier eût aucune affection particulière pour la défunte. Il a dit souvent au prisonnier que sa conduite était singulière; mais il ne lui a jamais dit qu'il était dérangé ou fou. La clef a été apportée par le commis, Leclaire, vers l'heure du souper. Avant son mariage, le prisonnier était dans l'habitude d'assister régulièrement à l'église; mais il y allait moins souvent après. Il sait qu'il y allait de tems en tems. La défunte après son mariage a souvent exprimé son désir d'aller à l'église; mais le prisonnier ne le lui permettait pas.

*Par la cour.*—C'était la première fois que la clef avait été apportée à sa maison, quoique Dewey y eût demeuré alors environ trois semaines.

*François Leclaire*, âgé de quinze ans, était dans le mois de mars dernier commis chez le prisonnier, et avait coutume de coucher dans son magasin rue St. Paul. La partie de la maison occupée par le prisonnier consistait en un magasin et une chambre de derrière. De cette chambre

il y a une porte qui donne sur une galerie couverte; la porte est vitrée et il y a une contre-porte, qui était ordinairement fermée avec une grosse clef. Le samedi précédant l'évènement en question, il avait fermé toutes ces portes, ainsi que la contre-porte, qu'il avait fermée à clef. Il était dans l'habitude de coucher les samedis chez son père, dans le faubourg des Récollets; il y couchait aussi, quelques fois durant la semaine. Le prisonnier fut dans le magasin la plus grande partie de cette journée. Le témoin avait quelques jours auparavant emprunté une hache de M. Roy pour couper la glace vis-à-vis de la porte, et le prisonnier a dû le savoir, la hache étant restée dans le magasin tout le jour. (Une hache est produite, le témoin la reconnaît pour être la même). Quand il l'avait laissée la nuit d'avant, elle n'avait pas de sang, comme elle en a maintenant. Le prisonnier lui dit de lui apporter la clef chez M. Martineau; il était dans l'habitude de lui donner la clef ou de la lui porter. Ce soir là il donna la clef à Madame Dewey, le prisonnier n'étant pas à la maison. Lundi étant fête, le magasin ne devait être ouvert que le mardi. Comme il allait à l'église, il entendit parler du meurtre de Madame Dewey; fut au magasin y vit la hache, ne se rappelle pas s'il y avait du sang dessus alors comme à présent; il vit du sang sur le plancher et sur le comptoir; il y avait beaucoup de sang sur la porte et sur les chaises, ainsi que sur la galerie et les escaliers qui conduisent chez M. Roy. Le prisonnier ne lui parla pas d'aucun voyage qu'il se proposait d'entreprendre, comme il avait toujours coutume de le faire, lorsqu'il se proposait de s'absenter.

*Transquestionné par M. Cherrier.*—Le prisonnier avait toujours pour habitude de prévenir le témoin lorsqu'il devait s'absenter de la ville. Il se faisait souvent la barbe au magasin. Les instructions qu'on lui donna ce jour là touchant la clef étaient les mêmes que celles qu'il avait coutume de recevoir. Ce n'est que pendant que le prisonnier a demeuré chez M. Henricks, qu'il a gardé sa valise à sa demeure et non dans le magasin. En examinant les fenêtres le dimanche, il s'est aperçu qu'il y avait deux vitres de cassées, quoiqu'il n'y en eût qu'une de cassée la veille; il y en

avait aussi derrière.

*Charles S.* défunte, qu'il riage. La ans. Les nocer dans me ricks, rue S visite plusieurs perçu que le gard de sa f ce qu'elle au plaignit d'av parla au pris et lui dit que son épouse e lui. Le pris prendre. L avec elle que meubles du chez lui. L voyait qu'el lui-même. Il et des disput pr-onnier ju qu'entraît dan quile, except pleurs, on le affaires l'obli maison; mais le moins sou continue, i fin, et après il dit à la dé vouloir voir le plus chez lui Elle convint deux jours a sortir et souper car elle par Il l'a fit res mais elle so avait été un et les plus aff Le témoin al dre chez lui, infortuné le di arrivé; mais n'a pu entrer *M. Dufresne* paroisse de M Mars, au mati administrer l' somme, qu'on h

avait aussi une de cassée dans la porte de derrière.

*Charles S. Delorme* était Ponce de la défunte, qu'il avait élevée ; a assisté au mariage. La défunte avait près de dix-neuf ans. Les nouveaux mariés ont été demeurer dans une maison occupée par *M. Henricks*, rue *St. Vincent*, où il leur a rendu visite plusieurs fois. Il s'est bien vite aperçu que la conduite du prisonnier à l'égard de sa femme était bien différente de ce qu'elle aurait dû être. La défunte se plaignit d'avoir été maltraitée. Le témoin parla au prisonnier touchant sa conduite, et lui dit que s'il ne pouvait pas vivre avec son épouse en paix, il la reprendrait chez lui. Le prisonnier lui dit qu'il pouvait la prendre. Le prisonnier vint à la maison avec elle quelques jours après. Tous les meubles du prisonnier furent transportés chez lui. Les choses n'allèrent pas mieux ; il voyait qu'elle souffrait, quoiqu'il ne vit rien lui-même. Il entendait souvent des querelles et des disputes entre eux ; il entendait le prisonnier jurant à voix élevée, mais dès qu'entr'ait dans la chambre tout devenait tranquille, excepté qu'il trouvait la défunte en pleurs, ou les cheveux déchevelés. Les affaires l'obligeaient souvent de laisser la maison ; mais par rapport à elle il la laissait le moins souvent possible ; les querelles continuant, il prit la résolution d'y mettre fin, et après une querelle qui avait eu lieu, il dit à la défunte que si elle persistait à vouloir voir le prisonnier, il ne la garderait plus chez lui et la renverrait avec ses effets. Elle convint de ne plus le revoir ; mais deux jours après, il s'aperçut qu'elle allait sortir et soupçonna que c'était pour le voir ; car elle paraissait lui être très attachée. Il l'a fit ressouvenir de sa promesse ; mais elle sortit. Jusqu'à ce tens elle avait été une des enfans les plus dociles et les plus affectionnées qu'on puisse voir. Le témoin alors pria son père de la reprendre chez lui, et d'en avoir soin. Il fut informé le dimanche matin de ce qui était arrivé ; mais il s'est trouvé si affecté qu'il n'a pu entrer dans la chambre pour la voir.

*M. Dufresne*.—Est Prêtre desservant la paroisse de *Montréal*. Dimanche le 24e Mars, au matin, on est venu le querir pour administrer l'Extrême-onction à une personne, qu'on lui a dit être *Madme. Dewey* ;

il l'a trouvée sur son lit chez *M. Fy. Roy*. Il lui a paru qu'elle avait sa connaissance, et lui a administré le sacrement. Il a vu la défunte quelques jours après, chez son père ; elle avait sa connaissance ; il croit lui avoir demandé si elle se rappelait de l'avoir vu, et qu'elle a répondu dans l'affirmative.

*Dr. Arnoldi*.—On est venu lui demander le 24 Mars dernier, de se transporter chez *M. Fy. Roy*, où il était arrivé, lui a-t-on dit, un grand accident. Il s'y est rendu, et passant par les appartements de *M. Roy*, il a trouvé dans sa cuisine une personne étendue sur un matelas placée sur le plancher, baignant dans son sang ; elle était couché sur le dos et le sang lui coulant dans le gosier ; elle était sur le point d'étouffer. Il l'a mise sur le côté, et elle est revenue. Le *Dr. Nelson* est arrivé dans ce temps, et l'a aidé à porter la défunte sur un lit. Se sentant indisposé ce matin là, il avait envoyé querir son fils, qui est aussi venu à peu près dans le même tems. Ayant découvert le cou, il trouva une coupure partant de l'angle de la mâchoire gauche audessous de l'oreille et venant jusqu'au devant du cou, divisant la trachée, une autre coupure semblable sur le côté droit du cou, et une troisième sur le derrière, de sorte qu'il n'y avait pas deux doigts de large du cou qui ne fussent pas coupés. Le *Dr. Nelson* c'est recousit le cou, de sorte qu'elle pouvait articuler ; mais comme ils étaient sur le point de s'en aller, on vint leur dire que la défunte se mourait ; ils trouvèrent en effet que le sang qui coulait d'une petite artère qui avait été coupée se ramassant dans son gosier, l'étouffait, ce qui les engagea à défaire la couture afin de laisser écouler le sang. Vers dix à onze heures, elle fut transportée chez son père. Vers les deux heures de l'après-midi, il fut l'y voir, et ayant trouvé que l'hémorragie avait cessé, il lui recousit le cou. L'ayant ensuite fait déshabiller, il lui a examiné le corps, et a trouvé plusieurs meurtrissures, qui paraissaient avoir été faites trois ou quatre jours auparavant.

(Ici le témoignage du *Dr. Arnoldi* devant tendre à produire aux jurés des déclarations qui lui avaient été faites par la défunte, les avocats du prisonnier objectèrent à la production de ce témoignage

dans l'état actuel de la cause. La cour après avoir entendu les avocats de la couronne ainsi que ceux du prisonnier, et s'être enquis du témoin s'il croyait que ces déclarations lui avaient été faites par la défunte dans un tems où elle était sous l'impression qu'elle allait mourir ; a admis le témoignage.)

Le témoin alors continua : ayant entendu dire que la défunte était enceinte, je lui fis quelques questions sur son état, sur quoi elle fit sortir le monde qui étaient dans la chambre, et me dit de fermer la porte, et me dit : « Je vais vous dire cela et bien d'autres choses. » « Avant de mourir je vais vous faire part de la manière dont est arrivée cette catastrophe. Je suis partie de bon matin avec Dewey pour aller à la messe ; je n'avais rien observé d'extraordinaire dans sa conduite, ce jour là. Au sortir de l'église, il me proposa d'aller au magasin ; il a ouvert la contre-porte de fer ; et nous y sommes entrés ; il a ensuite allumé deux chandelles ; j'étais au bout du comptoir près du chassis ; Dewey s'avança vers la porte qui donne sur la rue et qui se trouve près du chassis où j'étais, et dit : « Tiens, il y a longtems que nous faisons mauvais ménage ensemble, il faut que cela finisse ici. » Je croyais d'après sa manière de parler qu'il badinait. Il se saisit d'une hache qui était près de la porte pour m'en frapper ; je cherchai à me protéger contre le coup ; la hache s'est détournée et alla casser une vitre dans le vitreau ; j'ai entendu tomber les vitres et j'ai perdu connaissance.... Quand la connaissance m'est revenue, j'ai entendu fermer la porte vitrée et ensuite la porte de fer ; j'ai pris une des chandelles et j'ai voulu m'enfuir par la porte de devant, mais je l'ai trouvé fermée ; alors j'ai gagné la porte de derrière et je suis sortie. Je me suis rendue dans la cuisine de M. Roy en montant par l'escalier, derrière la maison. » Le témoin ajoute, je lui ai demandé si elle avait connaissance quand on lui a coupé le cou. Elle m'a répondu : quand j'ai repris connaissance, j'ai été surprise de trouver que j'avais le cou coupé. J'ai demandé à quoi elle attribuait son évanouissement : elle m'a répondu : c'est probablement l'effet des coups que j'ai reçus sur la tête. Je lui ai alors examiné la tête plus

particulièrement, mais je n'y ai rien trouvé qui ait fixé mon attention. Je l'ai visité de nouveau lundi, entre 8 et 9 heures du matin : à cette occasion je lui ai demandé si elle se rappelait ce qu'elle m'avait dit la veille. Elle a répondu, oui, j'ai connaissance d'avoir dit cela, et je n'ai dit que la vérité. Je lui demandai si elle avait quelque chose à ajouter, elle a répondu qu'elle n'avait plus rien à dire.

*Transquestionné.* Lorsque la défunte était sur le plancher, chez M. Roy, le témoin lui a passé la main sur la tête ; il ne s'est pas aperçu qu'elle montrât plus de sensibilité dans un endroit que dans un autre ; aucun des gros vaisseaux du cou n'était coupé. Il a examiné la tête de la défunte plusieurs fois depuis, tantôt seul, tantôt avec son fils ; il y a trouvé trois ou quatre blessures, mais il n'en a pas fait de compte, parce que la malade ne montrait aucun signe de dérangement, et que les plaies paraissaient peu de chose. Le troisième jour, la défunte accoucha. Il y avait dix blessures sur le devant de la tête, une de chaque côté ; et une troisième sur le derrière de la tête. Après le troisième jour, la plaie sur le derrière de la tête a pris une mauvaise apparence, et est devenue pire de jour en jour ; et la fièvre a commencé. Il s'est aperçu que la cervelle avait été endommagée. Il conçoit que la mort a été causée par le concours de toutes les blessures, et par l'inflammation du cerveau. Les blessures au cou n'étaient pas nécessairement mortelles.

*Interrogé de nouveau de la part de la couronne.*—On lui montra une hache, et il déclara que les blessures à la tête auraient pu être occasionnées par un instrument semblable. Pendant qu'il était chez M. Roy, il a suivi les traces du sang, depuis la cuisine, où il a d'abord trouvé la défunte, jusque dans la magasin de Dewey, où il a trouvé la hache. Il a été trouvé aussi un rasoir dans une chambre de derrière. Il y avait une vitre de cassée dans le vitreau du magasin. La défunte était habillée, quand il l'a vue, d'une redingotte, et avait deux schâles, l'un de drap et l'autre de coton, autour du cou. Ces vêtemens, ainsi que sa coiffe, avaient été coupés et ciselés par un instrument tranchant. Elle

est morte e  
après l'évén

*Angélique*  
mois de Ma  
au coin du r  
mois, elle a  
tant de la m  
sée : la déf  
bras ; ils r  
Ils ont tou  
cent, qui ce  
magasin de  
prise de les  
vivaient sé  
suivre jusq  
a vu le pris  
poche, et r  
voir dépass  
a plus vus.  
taient entr  
alors six h

*Bernard*  
demeuré cl  
mission est  
une chambr  
conduisant  
sonnier a  
out ensuit  
et en sont  
a souvent  
bre. Le  
son pour a  
il l'a ente  
rien afflig  
partement  
sonnier, et  
une ouvert  
se prome  
sés, et la  
en s'écri

*Charles*  
le mois d  
Féré, ass  
magasin,  
Il y avait  
les deux  
muniqua  
rie. En  
manche  
entrée d  
me d'ab  
échevelé  
arrivé, e  
dieu ! c'

est morte est le dimanche huitième jour après l'événement.

*Angélique Cusson*.—Demeurait dans le mois de Mars dernier, chez M. Starnes, au coin du nouveau marché. Le 24 de ce mois, elle a vu Dewey et son épouse sortant de la messe le matin ; ils l'ont dépassée : la défunte tenait le prisonnier par le bras ; ils marchaient extrêmement vite. Ils ont tourné le coin de la rue St. Vincent, qui conduit à la rue St. Paul, près du magasin du prisonnier. Elle a été surprise de les voir ensemble, sachant qu'ils vivaient séparés, et cela l'a engagée à les suivre jusqu'à la porte du magasin. Elle a vu le prisonnier mettre la main dans sa poche, et ayant tourné la tête après les avoir dépassés de quelques pas, elle ne les a plus vus. Elle est persuadée qu'ils étaient entrés dans le magasin. Il était alors six heures et demie passées.

*Bernard Her*.—Le prisonnier a demeuré chez M. Delorme, marchand. La maison est à l'angle de la rue St. Paul, une chambre au-dessus de la porte sur laquelle conduisant au nouveau marché. Le prisonnier a épousé une femme en mars, ils ont ensuite habité ensemble pendant quelque temps et en sont sortis en dernier. Le témoin a souvent entendu du bruit dans cette chambre. Le jour que la défunte a quitté la maison pour aller demeurer chez M. Delorme, il l'a entendu pleurer comme une personne bien affligée. Il est descendu dans l'appartement voisin de celui qu'occupait le prisonnier, et montant sur une chaise il a vu par une ouverture au-dessus de la porte, Dewey se penchant dans la chambre les bras croisés, et la défunte aller se jeter à son cou, en s'écriant : Ah ! mon dieu ! mon dieu !

*Charles Fleury Roy*.—Il avait loué, avant le mois de mars, deux appartemens à M. Féré, associé du prisonnier ; l'un comme magasin, l'autre pour chambre à coucher. Il y avait une porte communicant entre les deux appartemens, et une autre communicant de celui de derrière à une galerie. Entre 7 heures et 7½ heures, le dimanche matin, 24 mars, une personne est entrée dans sa cuisine ; il ne l'a pas reconnue d'abord ; elle était pâle, défaite et toute échevelée ; sur ces entrefaites, son engagé est arrivé, et s'est écrié, en la voyant : mon dieu ! c'est madame Dewey ! Le témoin l'a

prise dans ses bras, pour l'asseoir sur un sofa, et s'est aperçu qu'elle avait le cou coupé. Il a aussitôt envoyé quérir un médecin, et le Dr. Arnoldi, père, est arrivé au bout d'un quart d'heure ou vingt minutes. En descendant dans le magasin, il a trouvé les traces de sang tout le long du chemin que la défunte avait fait pour monter chez lui, et des taches de sang sur la porte de derrière, ou elle avait mis la main pour la décrocher. Il a vu dans le magasin, près de la porte, une hache tachée de sang. Il croit que c'est la même qui est produite en cour. Il y avait une chandelle allumée dans le magasin, et une autre dans la chambre à coucher.

*Louis Curillon*.—Était au service de M. Fy. Roy en mars dernier. Dimanche le 24 il est entré dans la cuisine, où il a vu Madame Dewey, dans l'état mentionné par le dernier témoin. M. Roy l'a envoyé chercher un médecin ; après être revenu, il est descendu dans le magasin du prisonnier ; il a vu un rasoir sur le comptoir ; il était plein de sang ; il y avait du sang sur le plancher, dans la chambre du fonds, et sur l'escalier, par où elle est montée.

*B. Starnes*.—Est entré, dimanche le 24 mars dans le magasin de Dewey, ayant passé par les appartemens de M. Roy. Il y a trouvé une hache, c'est celle qui a été produite en cour. Elle était à trois pas de la porte, elle est tachée de sang. Il y a trouvé un rasoir ; c'est le même que celui produit en cour ; il a du sang sur la lame et sur le manche.

*Louis Malo*.—Était présent lorsque la hache et le rasoir ont été trouvés ; ce sont les mêmes que ceux qui sont produits en cour.

*Dr. Nelson*.—J'ai été appelé avec le Dr. Beaubien pour assister à l'enquête du Coronaire sur le corps de la défunte. Nous avons examiné le corps à l'extérieur sans y trouver aucune cause qui aurait dû occasionner la mort. Là dessus nous avons dit au Coronaire qu'il était impossible de rendre raison de cette mort sans l'ouverture du corps. L'ayant mis à nu, nous avons trouvé à l'extérieur les restes de deux anciennes contusions, l'une sur la jambe, l'autre sur le bras ; aussi les plaies au cou, qui n'indiquaient rien d'extraordinaire. Nous avons fait l'examen du corps à l'in-

rien trouvé  
l'ai visi-  
9 heures du  
ai demandé  
n'avait dit la  
l'ai commis-  
ai dit que la  
e avait quel-  
ondu qu'elle

la défunte  
Roy, le té-  
tête ; il no  
trât plus de  
e dans un au-  
e du cou n'é-  
ete de la dé-  
tôt seul, tan-  
trois ou qua-  
s fait de ca-  
rait aucun si-  
les plaies pa-  
Le troisième  
l y avait deux  
tête, une de  
e sur le der-  
roisième jour,  
ête à pris une  
devenue piro  
a commencé.  
elle avait été  
que la mort a  
de toutes les  
on du cerveau.  
nt pas néces-

la part de la  
me hache, et il  
la tête auraient  
un instrument  
était chez M.  
a sang, depuis  
uvé la défunte,  
e Dewey, où il  
e trouve aussi  
ore de derrière.  
assée dans le  
éfunte était ha-  
e redingotte, et  
e drap et l'autre  
Ces vêtements,  
t été coupés et  
anchant. Elle

terieur sans rien trouver dans le ventre qui pût rendre raison de la mort. Elle avait à la matrice toutes les marques d'une fausse couche, mais rien qui indiquât la cause de sa mort. A la poitrine tout était bien, tant du côté du cœur que des poumons ; nous y avons seulement observé une absence presque total de sang. Nous avons alors examiné la tête ; en levant la chevelure nous avons découvert deux contusions sur le devant de la tête, qui ne se voyaient pas à l'extérieur ; plus en arrière, sous les cheveux, qui étaient mâtés par le sang, nous avons trouvé une contusion considérable. Lorsque le crâne a été levé, et que l'on a pu observer le cerveau, on a trouvé une inflammation correspondante aux coups reçus à l'extérieur, surtout vis-à-vis la plaie ou coupure dans la chevelure. Là l'inflammation était assez étendue et assez profonde, et rendait raison des symptômes que le Dr. Arnoldi m'a dit avoir découverts durant la maladie. Il m'avait dit, lorsque je lui ai exprimé ma surprise de la mort de la défunte, que les trois derniers jours de sa maladie, la fièvre avait pris l'état qu'on appelle typhoïde. Ne trouvant aucun mal à l'extérieur, aucune cause de mort dans l'intérieur du corps, nous n'avons pas hésité à dire que la cause de mort provenait du coup infligé au derrière de la tête. Le seul remède pour l'inflammation est la saignée, mais la défunte était presque sans sang. La blessure à la tête n'aurait peut-être pas seule occasionné la mort ; mais jointe à l'épuisement du sang, à la fausse couche, et aux autres blessures qu'elle avait reçues, il y avait plus que suffisant pour occasionner la mort. Les blessures à la tête auraient pu être faites par un instrument semblable à la hache produite.

*Transquestionné.*—La défunte portait lorsque je l'ai vu chez M. Roy, un schale de laine, un autre de coton, et une redingotte ; le tout était coupé ainsi que les attaches de sa coiffure ; ils étaient pleins de sang. J'étais sur le point d'examiner la tête de la défunte, vu que ses cheveux étaient remplis de sang caillé ; mais je ne l'ai point fait, le Dr. Arnoldi m'ayant remarqué qu'il valait mieux ne pas la fatiguer. Je lui ai cependant ôté son peigne, qui était cassé en deux gros morceaux et en un plus petit du côté de

l'endroit, où j'ai après trouvé sa blessure. La défunte a essayé de parler, mais la trachée artère étant coupée, elle ne le pouvait. J'ai mis le pouce sur l'ouverture et alors elle a pu me parler. Elle avait son bon sens. On a produit deux schales et une redingotte, que le docteur a indentifiés comme étant les mêmes que la défunte portait lorsqu'il l'a vue chez M. Roy. Ils étaient coupés en plusieurs endroits. Ces hardes sont montrées aux jurés. (vive sensation parmi les spectateurs, le prisonnier porte son monchoir à son front qu'il essuie à plusieurs reprises).

*Le Dr. Beaubien*, qui avait assisté avec le Dr. Nelson à l'examen du corps en présence du coronaire, a corroboré en tout le témoignage de celui-ci.—Il a ajouté ; Qu'aucun traitement qu'on aurait pu adopter n'aurait pu sauver la défunte.

*Transquestionné*, il a dit que sans l'inflammation du cerveau il aurait été possible de la sauver. Interrogé si les contusions à la tête n'auraient pas pu avoir été causées en tombant sur le poêle, il a répondu qu'elles étaient trop élevées sur la tête pour avoir été occasionnées de cette manière.

*Josephite Marois.*—Demeurait, dans le mois de Mars dernier, chez M. Delorme ; elle était là lorsque les hardes de la défunte y furent rapportées. Ces hardes étaient alors pleines de sang ; elles les a lavées ; il y avait des endroits tellement imbibés de sang, qu'on ne voyait plus le tissu.

*Emilie Filion.*—Est âgée de 13 ans, a demeuré un mois chez le prisonnier et sa défunte épouse, dans la maison de M. Henricks, rue St. Vincent. Ils étaient mariés depuis un mois, quand elle y est allé demeurer. Elle n'a pas vu le prisonnier battre la défunte ; elle lui a vu casser la vaisselle ; il le faisait en riant. Elle a entendu le prisonnier se disputer avec la défunte ; celle-ci pleurait tous les jours.

*Madame Tavernier* est une sage femme, résidante à Montréal. Elle a connu la défunte. Le troisième jour avant sa mort, la défunte l'a fait demander, et lui a parlé de son état ; elle a eu une fausse couche ; sa mort ne peut pas être attribuée à cette cause.

*Toussaint Lacompte*, est un charretier ; il demeure près de l'église de St. Jacques.

Le  
heur  
ven  
pour  
alors  
ven  
main  
chev  
lui d  
vous  
éno  
fait  
conc  
gag  
J'ai  
caro  
mais  
cinq  
priso  
être  
vous  
Ayan  
finu  
dre la  
mais  
été a  
traver  
et del  
rende  
ne sa  
il me  
compt  
qu'il  
d'écarr  
delà d  
alors d  
sortez  
trop n  
nier a  
mandé  
min.  
a lon  
voiture  
d'écarr  
d'écarr  
fumes  
en dis  
taches  
j'ai vu  
il en av  
tout.  
Pa pri  
mais A  
suite ch

sa blessure.  
mais la tra-  
le pouvait  
ture et alors  
ait son bon  
ales et me  
a identifiés  
défunte por-  
Roy. Ils  
droits. Ces  
(vive séné-  
prisonnier  
qu'il essuie

assisté avec le  
ps en pré-  
oré en tout  
Il a ajouté ;  
nit pu adop-  
e sans l'in-  
été possible  
s contusion  
été causée  
du qu'elles  
pour avoir  
ère.

ait, dans le  
Delorme ;  
s de la dé-  
s hardes é-  
elles les a-  
tellement  
ait plus l'é

13 ans, a  
onier et sa  
son de M.  
Ils étaient  
elle y est  
u le prison-  
a vu casser  
nt. Elle a  
er avec les  
s jours.  
ge femme,  
connu la  
nt sa mort,  
lui a parlé  
e couche ;  
cée à cette

arretier ; il  
Jacques.

Le dimanche 24 mars dernier, entre sept heures et demie du matin, le prisonnier est venu chez lui pour louer de lui une voiture pour le conduire à Champlain ; il étnit alors dans son écurie, le prisonnier est venu l'y trouver. Il avait du sang sur les mains, ayant ce matin là saigné un de ses chevaux ; le prisonnier s'en étant aperçu lui dit : avez-vous fait boucherie etout (aussi) vous ? (Ici le prisonnier se lève avec émotion, et parlant à un de ses avocats, fait des signes de dénégation.) Le témoin conclut le marché avec le prisonnier, et s'engage à le mener de l'autre bord des lignes. J'ai, dit le témoin, attelé mon cheval à la cariole, j'ai procédé jusqu'à près de la maison de MM. Clarke et Appleton, à cinq ou six arpents de chez moi, lorsque le prisonnier me dit : « je ne voudrais pas être vu, je vais me mettre sous la robe, et vous allez vous asseoir par derrière. » Ayant fait comme il le désirait, j'ai continué mon chemin, et j'ai essayé de prendre la glace d'abord près de Bonsecours ; mais elle était trop mauvaise. J'ai ensuite été au nouveau marché, mais ne pouvant traverser là, j'ai été en haut chez M. Hall, et delà j'ai traversé la rivière, et je me suis rendu tout droit jusqu'à St. Philippe. Je ne savais trop que penser du prisonnier ; il me venait beaucoup d'idées sur son compte ; celle qui était la plus forte, c'était qu'il faisait banqueroute, et qu'il voulait décamper. Il s'est tenu convert jusqu'au-delà de l'église de St. Philippe. Je lui ai alors dit ; il est impossible d'aller plus loin, sortez de dessous la robe, les chemins sont trop mauvais pour la cariole. Le prisonnier a fait quelques difficultés, et m'a demandé s'il y avait quelqu'un dans le chemin. On s'est arrêté à une maison, où il a loué une charette. En sortant de la voiture, il a gratté ses culottes, je ne puis dire si c'était du sang ou de la peinture dont elles étaient tachées. Quand nous fumes dans la charette, il s'adressa à moi en disant : « charretier, voyez si j'ai des taches dans le visage ; » j'ai regardé, et j'ai vu plusieurs petites taches de sang ; il en avait aussi sur le collet de son sur-tout. Le long du chemin, le prisonnier l'a prié de ne pas lui parler Français, mais Anglais. Nous sommes arrêtés en suite chez un nommé Langevin, où nous

avons dîné. Ici il m'a dit en Anglais de demander à Madame Langevin si elle n'aurait pas un capot à échanger pour son manteau. Celle-ci a répondu qu'elle en avait un qu'elle échangerait avec lui si voulait lui donner un retour raisonnable. Le marché fut conclu moyennement 4 piastres et quelque chose de plus de retour, etc. Le prisonnier ayant payé le capot l'a trouvé trop grand et me la donné en échange pour mon surtout. A la demande du prisonnier j'ai engagé un nommé Hébert qui restait près de là pour le conduire le reste du chemin jusqu'à Champlain ; je l'ai vu monter en voiture avec lui, et lui ai dit bon voyage.

*Trans-questionné.*—Lorsque je suis rentré chez moi après avoir vu le prisonnier dans mon écurie ; j'ai rapporté à ma femme les paroles, dont le prisonnier s'était servi ; elle me conseilla de ne pas aller avec lui disant qu'il marriverait malheur. Nous sommes restés chez Langevin environ trois heures.

La cour s'est ajournée à samedi matin à huit heures et demie.

*Ce matin à l'heure fixée, le procès du prisonnier Dewey a été continué*

*Léon Gaudet*—Demeurait à Montréal dans le mois de Mars dernier, a connu le prisonnier avant ce tems, l'a vu dimanche, le 24 Mars, entre 7 heures et 7 heures et demie, descendant la grande rue du Faubourg St. Laurent, marchant extrêmement vite ; c'est cela qui l'a fait remarquer ; il ne l'avait jamais vu marcher d'un si grand train. Les rues de travers conduisent de cette rue à l'Eglise de St. Jacques.

Madame *Émilie Legris*, femme de Joseph Langevin, demeure au haut de Saint Phillippe, se rappelle d'avoir vu Lecompte, témoin antérieurement examiné, le jour qu'il est arrivé chez elle, c'était un Dimanche, vers la fin de Mars. Le prisonnier avait un manteau bleu, avec le collet de velours ; elle croit qu'il passait alors midi. Le prisonnier et Lecompte sont arrivés en charette. En s'asseyant au milieu de la chambre, on a la vue sur le chemin de Champlain et sur celui de Laprairie. Le prisonnier s'est assis de manière à avoir la vue sur le chemin de Laprairie. Il n'a pas parlé au témoin pendant le tems qu'il est resté chez elle. Lecompte lui a de-

mandé si elle n'avait pas un capot à échanger pour un manteau. Elle a dit qu'elle en avait un, mais qu'il était bien grand. Le prisonnier l'a pris et la mis sur lui, et ensuite l'a ôté, il a alors pris le surtout du charretier avec lequel il s'est habillé. Lecompte s'étant informé où il pourrait avoir une charrette, elle lui a enseigné un nommé Hébert, dans la voiture duquel le prisonnier est parti.

*Transquestionnée.*—Ils sont restés chez moi plus d'une demi-heure, ils n'avaient pas l'air d'hommes pressés.

*Basile Hébert*, demeure au ruisseau des Noyers, St. Philippe. Dimanche le 24 mars Lecompte est venu lui demander s'il ne voulait pas mener un voyageur à Champlain. Ils sont convenus du prix; il a attelé sa voiture et a été chez Langevin; il a vu le prisonnier qui avait sur lui le capot du charretier et une ceinture rouge. Il a conduit le prisonnier à Champlain, où ils sont arrivés vers neuf heures du soir. Ils ont couché tous deux dans la même maison. Le lendemain matin le témoin est parti environ une heure après le lever du soleil pour retourner chez lui. Le prisonnier était parti dès le lever du soleil à pied, gagnant du côté de Plattsburgh.

*Joseph Globenski*, connaît le prisonnier depuis une couple d'années. Ils étaient dans l'habitude de se saluer. Les affaires du témoin Payant appelé dans les États-Unis dans le mois de mars dernier, il était sur son retour un lundi ou dimanche, vers le 24 ou le 25 du dit mois, lorsqu'à une lieue environ plus loin que la demeure du Capt. Douglas, sur le chemin de Champlain, il a rencontré le prisonnier en charrette, et a remarqué à son fils, « tiens voilà les premières gens du Canada que nous ayons rencontrée depuis 15 jours » Son fils lui dit: « c'est un marchand de la basse ville. » En l'approchant pour lui parler, il a reconnu le prisonnier, mais celui-ci a retourné la tête.

*Narcisse Globenski*, corrobore le témoignage du dernier témoin,

*Peter J. Roberts*, demeurant à Plattsburgh, état de New-York, est un des Magistrats de l'endroit. Sur information qui lui fut donnée sous serment par Wm. Law, que le prisonnier avait commis un meurtre à Montréal, et ayant vu le fait rapporté

dans une gazette qui lui fût communiquée, il crut de son devoir d'émaner contre le prisonnier un mandat d'arrestation, qui fut mis entre les mains de Thomas Cook, écér. Schériff du comté de Clinton, et le même soir le prisonnier fut arrêté en vertu de ce mandat et amené devant lui; il était accompagné par un avocat et quelques autres personnes qui paraissaient de ses amis. Le témoin lui ayant expliqué la cause de son arrestation, le prisonnier accepta à sa juridiction, prétendant qu'il n'avait aucun droit de l'arrêter dans les États-Unis pour une offense commise dans le Canada. Le témoin maintint qu'il en avait le droit, et le témoin insista à ce que son examen eût lieu immédiatement. Comme il était très tard, et afin de donner à l'avocat du prisonnier l'occasion de produire les autorités au soutien de ses prétentions, et aussi pour avoir le tems de communiquer avec le procureur du district, l'examen fut remis au lundi matin. Le témoin informa le prisonnier qu'il pourrait être examiné aussi à bonne heure qu'il voudrait. Le témoin donna ordre au Schériff de le conduire à la prison de Plattsburgh. Le même soir, le témoin et M. Crook dépêchèrent un messenger à Montréal pour prendre des informations. Le lundi matin, Louis Malo et Abraham Richard sont arrivés du Canada. Ils sont allés ensemble à la prison, accompagnés de M. Crook; le témoin n'est arrivé qu'à leur suite. Le prisonnier les salua, et Malo commença une conversation en français avec le prisonnier; le témoin n'a pas tout compris, mais il vit qu'ils parlaient du meurtre, et il a entendu mentionner le nom de la défunte. Le dernier mot que le témoin entendit prononcer par le prisonnier est le mot *guilty* (coupable,) sur quoi Malo lui lit en anglais, qu'il ne devait pas s'avouer coupable, car il serait pendu sous les 48 heures. Le prisonnier répliqua qu'il était coupable et qu'il ne donnerait pas à la cour le trouble de lui faire son procès. Lorsque le prisonnier lui a été amené le samedi, le témoin lui a expliqué qu'il était accusé d'avoir assassiné sa femme, lorsque le prisonnier a dit qu'il était coupable, compris, dit le témoin, qu'il entendait parler du meurtre de sa femme. Le témoin n'a entendu aucune menace pour eng:

le prison  
le témoin  
district  
dressa  
transm  
York  
prison  
prison  
Malo.

*The*  
schériff  
nier té  
Platts  
un ma  
manda  
né sur  
henda  
le de  
guden  
quel t  
Le lu  
Malo  
comp  
assas  
nier.  
dès s  
et A.  
était  
après  
se en  
pas le  
dre q  
New  
main

*Al*  
le 31  
aller  
partir  
c'est  
pour  
les 1  
rent  
bag  
rend  
chez  
susp  
com  
que  
lui,  
de l  
trou  
part  
Cro  
que

communiquée,  
 aner contre le  
 estition, qui fut  
 Thomas Cook,  
 Clinton, et le  
 arrêté en vertu  
 aut lui; il était  
 et quelques au-  
 ment de ses u-  
 ant expliqué la  
 e prisonnier ex-  
 prétendant qu'il  
 rrière dans les  
 e commise dans  
 maintint qu'il en  
 insista à ce que  
 diatement. Com-  
 fin de donner à  
 occasion de pro-  
 nation de ses pré-  
 voir le tems de  
 cureur du district,  
 li matin. Le té-  
 moin qu'il pourrait  
 onne heure qu'il  
 a ordre au Sché-  
 rison de Platts-  
 le témoin et M.  
 essageur à Mont-  
 mformations. Le  
 et Abraham Ri-  
 anada. Ils s'en-  
 t, accompagnés de  
 est arrivé qu'à leur  
 es salua, et Malo  
 sation en français  
 émoïn n'a pas tout  
 parlaient du meur-  
 tionner le nom de  
 mot que le témoin  
 le prisonnier est le  
 surquoi Malo lui  
 devait pas s'avouer  
 pendu sous les 48  
 répliqua qu'il était  
 nerait pas à la cour  
 son procès. Lors-  
 éte amené le same-  
 iqué qu'il était ac-  
 sa femme, lorsqu'  
 était coupable, j  
 qu'il entendait pa-  
 emme. Le téni:  
 aenace pour eng:

le prisonnier à faire cet aveu. Le lundi, le témoin, le schérif et le procureur du district consultèrent ensemble; ce dernier dressa les papiers nécessaires qui furent transmis au Gouverneur de l'Etat de New York, qui renvoya l'ordre de remettre le prisonnier aux autorités du Canada. Le prisonnier fut en conséquence remis à Malo.

Thomas Crook, réside à Plattsburg, est schérif du comté de Clinton, connaît le dernier témoin, qui est un des juges de paix de Plattsburgh, fut chargé par lui d'exécuter un mandat pour arrêter le prisonnier. Ce mandat accusait le prisonnier d'avoir assassiné sa femme. En conséquence il appréhenda le prisonnier et le conduisit devant le dernier témoin, qui lui ordonna de le garder sous sa charge jusqu'au lundi, auquel tems son examen devnit avoir lieu. Le lundi matin, vers le lever du soleil, M. Malo vint chez lui et lui demanda de l'accompagner pour arrêter un homme qui avait assassiné sa femme et lui nomma le prisonnier. Le témoin informa Malo qu'il était déjà sous sa garde. Il accompagna Malo et A. Richard à la prison. M. Roberts n'y était pas d'abord, mais est arrivé un instant après. Il n'a pas compris ce qui s'est passé entre Malo et le prisonnier, n'entendant pas le français. En conséquence d'un ordre qu'il reçut du gouverneur de l'état de New-York, il remit le prisonnier entré les mains de Malo.

Abraham Richard est parti de Montréal le 31 mars dernier avec Louis Malo pour aller à la recherche du prisonnier. Avant de partir, il a été voir le corps de la défunte; c'est en conséquence de sa mort que cette poursuite avait lieu. Ils sont arrivés vers les 11 heures du soir à Champlain: ils furent informés que Dewey était à Plattsburgh chez un M. Nichols. Ils s'y rendirent immédiatement. En arrivant chez M. Nichols le témoin vit un capot suspendu dans la barre. Ayant vu Lecompte avec un capot semblable, et sachant que le prisonnier avait fait un échange avec lui, il dit à Malo, je crois que voilà le capot de Lecompte. Malo souleva le capot et trouva dessous une ceinture rouge. Malo partit immédiatement pour aller chez M. Crook, le schérif. Ayant été informé quel- que tems après par M. Nichols que

Dewey était déjà en prison, il alla rejoindre Malo, et fut avec lui à la prison, accompagné du schérif. Le prisonnier les a reconnus tous deux. Malo lui ayant dit que sa femme était morte, il n'a rien répondu. Il a paru frappé de cette nouvelle. Malo lui a dit qu'il était la cause de la mort de deux. Le prisonnier répondit qu'il plaiderait coupable. Malo lui a conseillé de ne pas faire cela, car s'il plaiderait coupable, il serait pendu au bout de 48 heures. Je crois que le prisonnier a repris qu'il ne plaiderait pas coupable. Au bout de quelques jours un ordre du gouverneur de l'état de New-York est arrivé, enjoignant au schérif de leur remettre le prisonnier qu'il ont amené à Montréal. Ils ont été treize ou quatorze jours absents. Il a vu le prisonnier à Montréal trois ou quatre jours de suite après son arrivée; dans les entretiens qu'ils ont eus ensemble, le prisonnier lui a dit qu'en revenant de l'église le matin du 24 mars, il a rencontré une personne qui était la cause de son malheur. Qu'après s'être rendus au magasin, il a dit à sa femme: «Tu es la cause que je dépéris tous ces jours; tu as autant quitté de me tuer; elle lui a répondu qu'elle ne voulait pas le faire; qu'il ont eu querelle, qu'il était occupé à se raser, qu'il avait commis l'acte avec le rasoir.

Louis Malo, est un des connétables du bureau de la police; il a vu la défunte le jour où elle fut blessée, et l'a vue le dimanche suivant après sa mort. Le témoin est parti d'ici le 31 avec A. Richard, par ordre des magistrats, pour aller à la recherche du prisonnier, a suivi ses traces jusqu'à Plattsburgh, où il est arrivé vers 4 heures le lundi matin. En entrant chez M. Nichols, Richard a reconnu le capot de Lecompte, et a trouvé une ceinture rouge dessous. Il a dit à Richard de rester dans la maison pendant qu'il irait chez le Schérif. A été informé par celui-ci que Dewey avait été appréhendé. Il demanda au Schérif la permission de voir le prisonnier. Il fut à la prison accompagné du Schérif. En entrant, Dewey le salua et lui demanda quelles nouvelles à Montréal. Le témoin lui répondit, les nouvelles ne sont pas très bonnes pour vous, vous devez le savoir, votre femme est morte. Le prisonnier répliqua, c'est à quoi je m'attendais. Peut-

ent pas  
laration  
e beau-  
nose de  
quelque  
moi s'en  
ovisions  
nge, où  
moi seul,  
de pour  
pour ma  
n'a pas  
es aussi  
rais que  
e les ai  
tous les  
is enfin,  
craindre.  
p'onon-  
être exé-  
rès-midi,  
pour dis-  
corda un  
courant.

